

MASON GRAPHITE

MASON GRAPHITE MET EN SERVICE SON USINE PILOTE DE MATÉRIAUX POUR BATTERIES LI-ION

Le 21 mai 2019

Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou « la Société ») (TSX.V: LLG ; OTCQX : MGPHF) annonce la mise en service de son usine pilote de matériaux pour batteries Li-ion et présente une mise à jour des activités récentes relatives au développement des Produits à Valeur Ajoutée (« PVA »).

En parallèle du projet Lac Guéret, Mason Graphite continue à avancer son projet hautement stratégique de graphite sphérique enrobé pour les piles Li-ion et, depuis le début de 2019, de nouveaux jalons importants ont été franchis dans ce projet.

Une opération intégrée

La future usine de graphite sphérique enrobé / PVA (2^e transformation) serait connexe au concentrateur (1^{ère} transformation) localisé à Baie-Comeau et serait alimentée avec le concentré produit par cette dernière. Mason Graphite serait ainsi entièrement intégrée, de la source jusqu'au graphite sphérique enrobé, pouvant ainsi desservir le marché international des batteries Li-ion à partir de ses opérations au Québec. Une fois ces opérations complétées, Mason Graphite serait ainsi le chef de file nord-américain et un acteur international important dans la chaîne d'approvisionnement de l'électrification des transports et dans le stockage d'énergie, deux marchés qui, selon plusieurs firmes d'analyses indépendantes comme Industrial Minerals et Benchmark Mineral Intelligence, présentent des perspectives de croissance potentiellement élevées.

L'étude technique et économique PVA

Mason Graphite a démarré une étude technique et économique sur la future usine PVA. Cette étude, qui s'échelonne sur plusieurs mois, a comme objectifs d'industrialiser les procédés PVA, maximiser la réutilisation des réactifs et définir les besoins en traitements des effluents. L'ingénierie préliminaire sera réalisée, permettant ainsi d'évaluer les coûts d'investissement et d'opération avec une précision de $\pm 25\%$ et ensuite de confirmer la rentabilité du projet. Cette étude sera produite par nos ressources internes et les partenaires externes de longue date Soutex et BBA.

L'usine pilote, mise à l'échelle et reproductibilité du procédé

Dans cette optique, la Société est heureuse d'annoncer la récente mise en service de sa toute nouvelle usine pilote de micronisation – sphéronisation – classification. Cette usine pilote, installée dans la région de la Ville de Québec, servira à produire des échantillons de graphite sphérique en grandes quantités pour des clients potentiels avec lesquels la Société est en discussion. Cette usine permettra de réduire significativement les délais de mise à disposition des échantillons et d'adapter les propriétés des produits aux spécifications très diversifiées des utilisateurs. Des photos de cette usine pilote sont disponibles sur <http://www.masongraphite.com/projects/photo-gallery/default.aspx>.

Pour alimenter cette usine pilote, 350 kg de graphite purifié à 99.95% ont été produits chez COREM dans les derniers mois et un autre lot de 500 kg est en cours de préparation. Ces produits ont été élaborés à partir de concentrés fins générés lors d'un pilotage réalisé en hiver 2018 sur du minerai provenant du gisement de Lac Guéret, pilote qui a généré plusieurs tonnes de concentré.

Par ailleurs, deux nouveaux lots de 30 kg chacun de graphite sphérique enrobé, répondant aux exigences très sévères des batteries Li-Ion pour véhicules électriques, ont été produits récemment. Ces nouveaux résultats démontrent à nouveau l'efficacité et la reproductibilité des procédés de purification, de micronisation, de sphéronisation, de classification et d'enrobage développés pour traiter le graphite du Lac Guéret.

La mise à l'échelle des différentes étapes du procédé progresse rondement, avec le passage réussi à l'échelle pilote en continu de la fusion alcaline, de la lixiviation aqueuse ainsi que de l'enrobage final chez COREM. La lixiviation acide quant à elle était déjà passée avec succès à l'échelle pilote en octobre 2018.

Consentement de la personne qualifiée

Jean L'Heureux, Ing., M. Ing., Vice-président exécutif, Développement du procédé pour Mason Graphite, et une Personne qualifiée, tel que défini par l'IN 43-101 pour Mason Graphite, était responsable de la vérification des données présentées dans ce communiqué de presse et l'a lu et approuvé.

À propos de Mason Graphite et du projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour plus d'informations: www.projetlacgueret.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

“Benoît Gascon, CPA, CA”, Président et chef de la direction

Pour plus d'informations:

Simon Marcotte, CFA, Directeur au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Siège Social: 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles

informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujéti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.